

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
Du Syndicat Le Lac de Vassivière en séance du 18 juin 2026

Nombre de voix des 22 membres titulaires	60
Nombre de voix titulaires présents	42
Nombre de voix suppléants présents	1
Nombre de voix pour les pouvoirs	6
Nombre de voix total	49
Date de la convocation	10/06/2026
Certifié exécutoire le	22/06/2026
Date d'affichage	22/06/2026
Envoyé en préfecture le	23/06/2026

CS-50/26

Le Comité Syndical s'est réuni le jeudi dix-huit juin deux mille vingt-six à neuf heures quarante-cinq, en salle de réunion du pôle tourisme du Syndicat à Auphelle 87470 Peyrat le Château, sous la présidence de M. JUSTINIEN Rémi, Président.

Monsieur Benjamin SIMONS a été désigné secrétaire de séance.

Membres Titulaires présents avec vote : M. BUYS Anthony (1voix), M. DARBON Alain (5 voix), Mme DEFEMME Catherine (3 voix), M. DELEFOSSE Laurent (1 voix), M. DENIZOU Jean Pierre (1voix), Mme DUBOIS Barbara (1 Voix), M. DURRIEU Michel (5 voix), M.

FERRAND Marc (1 voix), M. JUSTINIEN Rémi (5 voix), M. LAFRIQUE Philippe (5 voix), Mme LAPORTE Martine (1 voix), Mme MICHON Marie-Hélène (5 voix), Mme NICOUX Renée (3 voix), M. ROUGIER Serge (1 voix), Mme SIMONET Valérie (3 voix), M. SIMONS Benjamin (1 voix)

Membres suppléants présents avec vote : Mme DALLIERE ROZENFELD Lolita (1 voix)

Membres suppléants présents sans vote : Mme MAZAUD WITTMANN Marie France, M. VERLINDEN Denis

Membres excusés : M. PAGES Jean Louis (5 voix) donne pouvoir à M. JUSTINIEN Rémi, M. DUMONT ST PRIEST Hubert (1 voix) représenté, M. LULEK Michel (1 voix) donne pouvoir à M. SIMONS Benjamin,

Membres absents : M. GUERIN Guillaume (5 voix), Mme LATUS Marion (5 voix), M. LEGER Jean-Luc (3 voix),

Délibération CS.50-26 : Création d'un poste permanent - Avancement de grade

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée :

Vu le code général de la fonction publique, et notamment l'article L313-1,

Conformément à l'article L313-1 précité, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Compte tenu de l'avancement de grade d'un agent d'ingénieur à ingénieur principal, il convient de créer un poste au sein du service technique,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à 49 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- La création à compter du 18 juin 2026 au tableau des emplois et des effectifs d'un emploi permanent à temps complet comprenant les fonctions suivantes : responsable du service technique sur le grade d'ingénieur principal, pour 35 heures hebdomadaires conformément à la nomenclature statutaire du cadre d'emplois des ingénieurs.

- rappelle que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent suite à son avancement de grade sont inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A de la filière technique au grade d'ingénieur principal. La rémunération sera déterminée en fonction du classement de l'agent.

- de charger Monsieur le Président :

- D'effectuer la déclaration de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de La Creuse,
- De recruter un fonctionnaire.

Fait à Beaumont du Lac,

Le 22/06/2026

Monsieur Le Président Rémi JUSTINIEN

